



Déclaration liminaire au CSA départemental DU 27 JUIN 2025



A la suite du dramatique accident qui a coûté la vie à une fillette de Romilly sur Seine en début de semaine, nous souhaitons avant tout exprimer tout notre soutien à sa famille et aux personnels de l'école Mignonnette.

Nos pensées vont également aux familles et proches de collègues récemment disparus dans notre département.

Intrusions, introductions d'armes blanches, poursuites et bagarres dans des lycées mais aussi dans des collèges, ou à leurs abords... Cela fait bientôt deux ans que des événements similaires se produisent dans l'académie de Reims et dans notre département, nous laissant craindre le pire. Et le pire est arrivé. Nous avons une pensée très émue pour Mélanie décédée dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour ses proches et ses collègues.

Nos organisations syndicales rappellent à l'occasion de ce drame qu'il est urgent de donner les moyens à l'école d'accomplir ses missions pédagogiques et émancipatrices à tous les niveaux et qu'aucun assistant d'éducation ni autre personnel de l'Education Nationale ne doit se voir imposer des contrôles visuels, ni dans les écoles, ni dans les collèges, ni dans les lycées.

Notre département n'est pas épargné par des faits de violence dont les derniers connus ont eu lieu récemment au collège Paul Langevin de Romilly sur Seine.

Au-delà de ces faits de violence extrême, nous rappelons la nécessité d'agir sur la prévention des violences quotidiennes qui perturbent nos classes sur l'ensemble du territoire et pas seulement dans des quartiers dits « *sensibles* ».

Malheureusement, une fois de plus, en évitant les véritables enjeux de l'École – lutte contre les inégalités, conditions d'apprentissage, justice sociale – le président de la République et son gouvernement poursuivent une logique de communication au détriment d'une politique éducative ambitieuse. Ni le plan tranquillité scolaire, ni le plan en santé mentale n'apporteront de solutions satisfaisantes et urgentes. Le nombre d'infirmières, de psychologues scolaires, d'assistantes sociales et de médecins scolaires est clairement insuffisant. Par exemple un psy EN pour 1600 élèves si tous les postes étaient pourvus en sachant que 1000 postes de titulaires sont aujourd'hui vacants. Il faudrait en réalité doubler le nombre d'infirmières et de psychologues scolaires, quintupler le nombre d'assistantes de services sociaux pour être à la hauteur des recommandations européennes. Quant au nombre de médecins scolaires, c'est seulement 20 % des élèves qui bénéficient de leur visite médicale obligatoire de 6 ans alors que dans les années 80, 100 % des élèves bénéficiaient bien

de cette visite médicale. Les personnels enseignants ne peuvent pas se substituer aux personnels de santé.

Comment prétendre endiguer la violence avec toujours moins de personnels ?

Comment prétendre mettre en place une école pour tous sans donner les moyens matériels, humains, et organisationnels d'accompagner dans de bonnes conditions tous les élèves et notamment ceux en situation de handicap ?

L'arrêt cardio-respiratoire d'un élève à l'école de Montsuzain le 17 juin dernier et l'absence de projet d'accueil individualisé alors que sa pathologie était connue nous interroge. Nous continuons de revendiquer le recrutement en nombre suffisant de médecins scolaires. Ils sont bien les seuls à pouvoir prendre en compte les besoins médicaux de nos élèves et proposer les adaptations et les aménagements pertinents. Les équipes doivent pouvoir compter sur leur participation et leur implication dans l'élaboration des projets d'accueil individualisé conformément aux dispositions de la circulaire du 10 février 2021.

Un tournant idéologique dans l'Éducation nationale se prépare, ceci dans le sillage de la loi Rilhac de 2021. L'école sera pilotée par les résultats et structurée autour de l'autorité du directeur avec des logiques de management issues du privé. Le projet de texte sur le nouveau référentiel métier de directeur va modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, en allant bien au-delà des cadres existants. Ce projet de texte isolerait encore plus les directrices et directeurs de leur collectif de travail, omettant les conseils des maîtres dans la chaîne de décision, ce qui amènerait à les déposséder de certaines de leurs prérogatives, pourtant inscrites au Code de l'éducation

Madame la directrice académique, depuis plusieurs années, vous avez fait le choix d'accroître l'utilisation des moyens d'enseignement sur des missions hors la classe. Pour compenser, vous ouvrez des classes à titre provisoire, ce qui a pour conséquence de mobiliser, et donc de réduire, dès la rentrée, les moyens de la brigade départementale de remplacement.

Par ailleurs, l'empilement des priorités ministérielles telles que le plafonnement et les dédoublements a pour conséquence de nier l'expertise de terrain des équipes en les privant de choix organisationnels pertinents et adaptés aux réalités de leurs écoles. Les enseignants sont aujourd'hui lassés des injonctions administratives visant surtout l'affichage au détriment d'une réelle efficacité.

Injonctions qui plus est contradictoires. Alors que le rapport de l'Inspection Générale prône pourtant "l'abandon du modèle actuel de la réforme du choc des savoirs" tout en faisant l'éloge de classes à effectifs réduits, le ministère s'entête, affiche des préconisations, pointe du doigt les enseignants afin de tenter de justifier

la poursuite du dispositif à la rentrée 2025. Il est donc temps aussi de réinstaurer la démocratie sociale pour mettre fin à une réforme délétère. Nous demandons l'abandon des groupes de besoins et des classes prépa-seconde et revendiquons des effectifs allégés dans toutes les classes de collège.

Alors que la contre-réforme de la voie professionnelle s'est appliquée brutalement à la rentrée 2024 sur l'ensemble des niveaux du bac professionnel, comme nous l'avions anticipé, la mise en place de parcours différenciés au mois de juin, ajoutée à l'absence d'un vrai cadrage national, laisse la porte ouverte à toutes les dérégulations : modification d'emplois du temps de la veille pour le lendemain, recomposition incohérente des groupes classes, impossibilité de préparer les élèves étant donné les différentes études supérieures envisagées, démotivation totale des élèves. Le dit « parcours y » affiche dans notre département comme ailleurs un taux d'absentéisme record, en cours comme en stage !

Précipiter les épreuves d'examen en mai sans aménagement de programme, malgré l'échec de la démarche en lycée général, et alors que la dernière réforme a déjà privé les élèves de la moitié de leurs heures d'enseignement est signe d'un profond mépris des élèves de lycée professionnel et de leurs enseignants.

Il faut abroger cette réforme, redonner du temps disciplinaire aux élèves et un retour des examens en juin.

Qui plus est, trouver des périodes de formation en milieu professionnel de qualité est déjà difficile durant l'année, mais le mois de juin est devenu un goulot d'étranglement parce que la majorité des élèves de LP, tout comme les 2ndes générales sont en stage. C'est dans ce contexte que les accidents tragiques s'accumulent. Ils ont déjà coûté la vie à trois adolescents en formation en entreprises ces dernières semaines.

Après un apprenti de 15 ans fin avril, puis un lycéen de bac pro de 17 ans, c'est au tour d'un élève de 16 ans de classe de seconde en « séquence d'observation » de perdre la vie en entreprise.

Nous nous associons à la douleur des familles, des proches des victimes et des personnels qui accompagnaient ces jeunes. Nos 2 organisations exigent la suppression des séquences d'observation en seconde.

Le Sénat a approuvé jeudi 19 juin la généralisation de "**pôles d'appui à la scolarité**" (PAS).

Comme nous le craignons c'est la concrétisation de l'amalgame fait entre handicap et difficultés scolaires. Cela entérine aussi des modifications de missions attribuées aux personnels RASED et AESH.

Faire des économies est bien le fil conducteur qui prévaut depuis longtemps. Les premières annonces locales confirment une dégradation des conditions d'accompagnement des élèves. Dans un des PAS du département ; il a été dit que celles et ceux devant bénéficier d'une AESH mutualisée ne seront plus accompagnés et que le nombre d'heures d'accompagnement dû aux élèves à notification individuelle se verra réduit.

Quant aux AESH leur flexibilité sera de nouveau mise à l'épreuve alors qu'elles sont susceptibles de parcourir beaucoup plus de kilomètres et découvrent en cette fin juin que leurs vœux d'affectation sont moins respectés que jamais ! Et tout ça pour 900 euros par mois !

Que dire d'une circulaire académique qui prévoit qu'une ULIS pourrait fonctionner sans AESHco ?

Alors que la France reste la championne des inégalités scolaires, que chaque jour des milliers d'élèves n'ont pas classe faute d'enseignants, que 20 ans après la loi sur le Handicap l'inclusion est toujours indigente, que les salaires stagnent et les conditions de travail se dégradent, que la rémunération du congé maladie ordinaire est amputée de 10%, que les demandes de temps partiels sont refusées en nombre dans notre département, que le manque d'attractivité du métier n'est plus à démontrer, que les effectifs par classe sont au-dessus de la moyenne européenne, que de « nouveaux » nouveaux programmes et une énième réforme de la formation des enseignants se met en place sans concertation et dans la précipitation, qu'un plan ambitieux pluriannuel de rénovation du bâti scolaire devrait être débattu... c'est dans ce contexte que le Président Macron sort de son chapeau LA solution ! Une convention citoyenne sur les rythmes de l'enfant !

Est-il nécessaire de rappeler que les enseignants, c'est-à-dire celles et ceux qui portent l'école à bout de bras au quotidien, ont surtout besoin d'être considérés, soutenus et protégés, notamment à l'égard de l'influence de certains élus. Il en va de l'indépendance du service public. C'est pourquoi, nous vous demandons, madame la DASEN de faire preuve d'une impartialité sans faille dans le traitement des conflits ou tensions qui peuvent opposer des enseignants aux représentants des collectivités. Nos interventions récentes témoignent objectivement du contraire.

Les représentants FSU et CGTéduc'action